

INTERPELLATION

Intelligence artificielle : quelles perspectives pour l'administration communale de Bourg-en-Lavaux ?

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

L'intelligence artificielle (IA) générative — et plus largement les systèmes algorithmiques capables de produire, d'analyser ou de structurer du contenu — s'impose désormais dans tous les secteurs d'activité, y compris celui de la gestion publique. Il convient de rappeler que ChatGPT a commencé à se démocratiser auprès du grand public qu'en 2023 avec des capacités bien pauvres vis-à-vis des prouesses dont ce système et ses concurrents sont capables aujourd'hui, à peine 3 ans plus tard.

On rappellera que lors de notre visite du samedi 6 juin dans les locaux de la RTS, notre guide nous a rapporté qu'une émission de **Couleur 3** avait pu être produite intégralement par des systèmes d'intelligence artificielle — de la conception du contenu à la mise en ondes. Ce témoignage illustre concrètement la vitesse à laquelle ces outils peuvent transformer bien des métiers.

Au niveau cantonal, la question a déjà fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires. En 2023, les députés **David Raedler** et **Théophile Schenker** ont successivement déposé une interpellation questionnant le niveau d'utilisation des systèmes algorithmiques au sein de l'administration ([23 INT 110](#)) et sur la stratégie du Canton face à l'irruption de ChatGPT ([23 INT 6](#)). En février 2025, la députée **Carine Carvalho** a déposé un postulat demandant à l'État de prévenir les discriminations algorithmiques dans son usage de l'IA ([25 POS 13](#)). Toujours en février 2025, la Ville de Lausanne a répondu à une interpellation du conseiller **Ilias Panchard** — « Intelligence artificielle : quels enjeux pour la Ville de Lausanne ? » — en annonçant l'élaboration d'une stratégie de gouvernance de l'IA au sein de ses services ([Réponse Municipalité de Lausanne, 13.02.2025](#)).

Dans ce contexte, l'**Union des Communes Vaudoises (UCV)** a pris une initiative remarquable. En collaboration avec la **Ville d'Yverdon-les-Bains** et l'expert **Johan Rochel**, elle a publié en avril 2025 deux guides pratiques destinés aux communes vaudoises ([Guides UCV sur l'IA, 17.04.2025](#)) : un mémento à l'intention des collaborateurs de l'administration et un cahier stratégique à l'attention des municipaux et chefs de service. Ces documents proposent notamment une feuille de route en trois étapes — formation, projet pilote par service, bilan et partage — assortie de recommandations claires en matière de protection des données, de choix d'outils et de culture de l'expérimentation.

Au sein de notre commune, la **Municipalité**, dans son rapport de gestion sur l'année 2025, évoque une formation qui a été proposée au personnel communal : ChatGPT pour les professionnel·le·s de l'information.

Par ailleurs, notre Conseil a adopté, lors de sa séance du 6 octobre 2025 le **préavis 12/2025** révisant le règlement du personnel communal et réduisant, entre autres, le temps de travail hebdomadaire de ce dernier. Lors du débat sur ce préavis, la question du maintien du niveau de service et de la productivité de l'administration s'était posée. Même si la Municipalité s'était voulue rassurante, la question peut se renouveler en songeant à la contribution que les outils numériques — et l'IA en particulier — pourraient apporter pour soulager la charge de travail de l'administration.

Fort du cadre posé ci-dessus, je juge le moment opportun de poser à la Municipalité les questions qui vont suivre afin de m'assurer que Bourg-en-Lavaux entende disposer d'une gouvernance claire en matière d'IA.

Questions adressées à la Municipalité

Je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions ci-après :

- 1. État des lieux des usages actuels de l'IA :** Des outils d'intelligence artificielle ou reposant sur des technologies similaires sont-ils d'ores et déjà utilisés au sein de l'administration communale, que ce soit à titre individuel par des collaborateurs ou dans le cadre de processus formalisés ? Si oui, lesquels, pour quelles tâches, et sous quelle forme de supervision ?
- 2. Directives et gouvernance internes :** Existe-t-il une directive ou un cadre de référence régissant l'utilisation de ces outils par le personnel communal, notamment en matière de protection des données personnelles, de non-divulgence d'informations confidentielles et de transparence sur le contenu généré avec l'aide de l'IA ? Dans la négative, la Municipalité envisage-t-elle d'en adopter un et dans quel horizon de temps ?
- 3. Positionnement vis-à-vis des travaux de l'UCV :** La Municipalité a-t-elle pris connaissance des deux guides publiés en avril 2025 par l'Union des Communes Vaudoises ? Dans l'affirmative, quelle est son appréciation de ces ressources ?
- 4. Intention de suivre le cahier stratégique de l'UCV :** La Municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre partiellement ou complètement la démarche proposée par ce cahier stratégique — soit : une campagne de formation du personnel, la désignation d'un service pilote, puis un déploiement progressif accompagné d'un bilan intermédiaire ? Si oui, quelle temporalité et quelles ressources sont-elles envisagées ?
- 5. Fournisseurs de logiciels et intégration de l'IA :** Les principaux fournisseurs de logiciels de la Commune (gestion financière, ressources humaines, gestion des habitants, etc.) ont-ils informé la Municipalité quant à l'intégration actuelle ou prévue de fonctionnalités basées sur l'intelligence artificielle dans leurs solutions ? Le cas échéant, quelles fonctionnalités sont-elles concernées et quelle évaluation en a-t-il été faite ? De plus, est-ce que des critères concernant des capacités d'usage d'intelligence artificielle sont retenus pour le choix de la future solution de gestion documentaire (GED) ?
- 6. Implications pour le personnel et la charge de travail :** Dans la perspective de la révision du règlement du personnel adopté en 2025 et des conditions de travail qu'elle vise à améliorer, la Municipalité a-t-elle réfléchi au rôle que pourrait jouer l'IA pour soutenir la productivité de l'administration, notamment dans les tâches à forte composante répétitive ?
- 7. Cybersécurité et souveraineté des données :** L'utilisation d'outils d'IA générative implique le traitement de données, parfois sensibles, par des prestataires tiers souvent hébergés hors de Suisse ou de l'Union européenne. La Municipalité a-t-elle évalué les risques correspondants et est-elle en mesure de certifier que les pratiques actuelles — ou envisagées — de l'administration respectent intégralement la législation sur la protection des données ?
- 8. Coopération intercommunale :** La Commune participe-t-elle ou envisage-t-elle de participer à des démarches intercommunales ou cantonales de mutualisation dans ce domaine — notamment via l'UCV, les associations professionnelles communales (AVSM, AVRIC, etc.) ou d'autres plateformes de partage d'expérience — afin d'éviter que chaque commune vaudoise ne résolve isolément des problématiques identiques ?

Je remercie la Municipalité de l'attention qu'elle voudra bien porter à ces questions, je me tiens à sa disposition pour tout échange complémentaire.

Epresses, le 10 juin 2026

Jérémy Berthet
Conseiller communal PLR-ICD